

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2025-68
Occupation du domaine public
Rue du Faubourg

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande de l'entreprise Les Charpentiers Montbardois ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise Les Charpentiers Montbardois est autorisée à mettre en place un échafaudage en raison de travaux de réparation de toiture au droit du 107 rue du Faubourg, du mercredi 9 au mercredi 30 avril 2025 (voir plan en annexe).

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par l'entreprise Les Charpentiers Montbardois qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : L'entreprise Les Charpentiers Montbardois, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté.